



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

expérimentation animale

Question écrite n° 80692

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'opposition très majoritaire de la population française aux expérimentations animales, lesquelles, loin de diminuer en nombre, deviennent encore plus nombreuses. Les scientifiques sont, eux, de plus en plus nombreux à dénoncer les dangers de l'expérimentation animale et à mettre en doute leur fiabilité, estimant qu'il faudra rapidement développer les méthodes substitutives au modèle animal. La France serait en effet le pays d'Europe sacrifiant le plus d'animaux dans ses laboratoires, dans ses universités et centres de recherches. Aussi il lui demande quelle part la France a prévu de prendre à l'élaboration du 7e programme-cadre de l'Union européenne et des États membres pour des activités de recherche, en particulier pour l'élaboration des méthodes substitutives. - Question transmise à M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Texte de la réponse

Avec environ 33 000 animaux utilisés par million d'habitants, la France se situe dans la moyenne (32 900 hors Espagne et Italie) des pays européens disposant d'une forte activité de recherche et de développement dans le domaine biomédical. Les enquêtes annuelles réalisées par le ministère en charge de la recherche montrent que ce nombre demeure stable depuis 1999. Il avait diminué de 40 % entre 1991 et 1999 du fait de l'apparition des méthodes substitutives, en France comme dans la plupart des pays européens. Au plan européen, la France est partenaire du Centre européen de validation des méthodes alternatives (ECVAM) d'Ispra, en Italie, qui, moyennant un effort scientifique et financier important, a permis de valider une quinzaine de méthodes substitutives au cours de ces quinze dernières années. En ce qui concerne le 7e programme-cadre de la Communauté européenne, la France a veillé à ce que l'utilisation des méthodes substitutives figure dans les priorités retenues, notamment dans les secteurs de la recherche en biologie, et à ce que les laboratoires soient incités, chaque fois que cela est possible, à présenter des protocoles alternatifs à l'expérimentation animale. Néanmoins, nous restons encore tributaires, pour les progrès de la recherche biomédicale et le développement de nouvelles stratégies thérapeutiques, de l'utilisation d'animaux de laboratoires. Le recours à l'expérimentation animale demeure en effet indispensable pour mener à bien certaines recherches, notamment celles qui visent à tester l'activité d'un nouveau médicament et son innocuité dans les conditions normales d'utilisation.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80692

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 décembre 2005, page 11464

Réponse publiée le : 19 septembre 2006, page 9862